



DÉNEIGEMENT

Déblaiement de la neige

La Municipalité de Saint-Cergue souhaite rappeler aux automobilistes les dispositions d'application de l'article 2 du règlement communal sur le déblaiement de la neige du 23 décembre 2004: les conducteurs de voitures automobiles ne laisseront pas leur véhicule sur des places de parc ou des voies publiques s'ils peuvent prévoir que l'enlèvement de la neige en serait gêné.

En vertu de ces dispositions, tout véhicule stationné sur une voie publique, entravant le déblaiement de la neige, sera évacué aux frais du propriétaire. La Municipalité décline toute responsabilité pour des dégâts qui pourraient être occasionnés à des véhicules par les engins de déneigement et de salage, et par les amas de neige provoqués par le passage des chasse-neige.

Tournée de déneigement

Le déneigement s'effectue normalement entre 04:00 et 07:00 et il faut environ 3 heures pour débayer la neige. S'il commence à neiger à 06:00, il faudra donc attendre 09:00 au minimum avant l'évacuation complète de la neige.

Adapter sa conduite

Il convient de rappeler que la sécurité routière hivernale ne dépend pas seulement de l'état des routes. Les usagers doivent adapter la conduite de leur véhicule aux conditions locales et leurs déplacements aux circonstances. L'équipement adéquat des véhicules est également primordial.

Salage et gravillonnage

Le salage et/ou le gravillonnage sont effectués en cas de besoin, ainsi que l'épandage des copeaux.

Parcage hivernal

En cas de chutes de neige et afin de ne pas gêner le déneigement et le salage, des parkings de délestage sont à votre disposition:

- parking de la place Sy-Vieuxville, partie du bas depuis la place pour handicapé, direction local de voirie;
- parking du chemin Jean-Jacques Rousseau;
- moitié du parking de la route d'Arzier, côté route cantonale.

Pour les autres parkings, se conformer à la signalisation en place.

Déneigement privé, entretien des trottoirs et des entrées de propriétés

Nous rappelons que les propriétaires immobiliers sont tenus de faire procéder à l'enlèvement immédiat de la neige ou de la glace amoncelée sur le trottoir ou l'entrée de leur propriété privée. Il est strictement interdit de déverser la neige sur la voie publique.

Entretien des toits

Nous rappelons également que les propriétaires immobiliers sont tenus de faire procéder à l'enlèvement immédiat des glaçons qui se forment au bord des toits. Ces glaçons mettent en danger la sécurité des passants.

Pour le bien de la population, nous es-

pérons que chacun se conformera de bonne grâce aux présentes prescriptions.

Laurent Mathez

RÉOUVERTURE DE LA PATINOIRE

Le Conseil communal a approuvé en juin le crédit nécessaire à la continuation de l'exploitation de la patinoire pour les cinq prochaines années. Nous vous rappelons que, comme l'année passée, l'accès à la patinoire est entièrement gratuit, et que les patins sont mis à disposition gracieusement.

L'exploitation se fera conformément aux normes COVID-19. Ainsi le nombre de personnes sur et autour de la patinoire devra être limité.

Françoise Samuel

AFFAISSEMENT DE LA ROUTE CANTONALE 19-B-P NYON-SAINT-CERGUE

Un trou sous la route cantonale, mais aussi dans notre budget, comme le mentionne dans son article le vice-syndic, Paul Ménard. La municipalité a dû et doit encore faire face aux nombreux imprévus survenus durant cette législature, dont celui qui est le sujet du présent article.

A mi-juin, un citoyen nous informe avoir constaté un léger affaissement sur la route en traversée de la localité de Saint-Cergue, à la hauteur de la route de Nyon 7. Dans l'urgence et surtout pour la sécurité des usagers, la route a été partiellement fermée à la circulation.

Les investigations débutent immédiatement par l'ouverture d'une fouille afin d'établir les causes possibles. Force est de constater que l'affaissement est moindre que les premiers volumes annoncés de 10 à 15 m³, la réalité des faits étant d'environ 3 à 5 m³.

Première rencontre inattendue sous la route: une chambre de Swisscom installée il y a plusieurs dizaines d'années déjà. Ces chambres non-étanches ont une évacuation libre des eaux infiltrées en leur fond, ce qui a, dans notre cas, provoqué un ravinement et les gravats se sont infiltrés dans l'ancien canal d'évacuation des années 1900. Suite à cette constatation, nous avons dû faire intervenir diverses entreprises: hydrogéologue, spéléologue, géologue et bien entendu l'hydrogéologue cantonal. Les ana-

lyses des spécialistes concernant l'effondrement ne nous ont pas autorisés de combler simplement la galerie. De ce fait, nous avons dû recourir à d'autres méthodes et investigations nécessitant la fermeture totale de la route cantonale, ce qui a provoqué des désagréments pour de nombreux habitants de la commune. Après les divers rapports reçus à ce jour, nous pouvons annoncer qu'il n'y a pas eu de découverte d'une doline (notre crainte lors des premières investigations) et que les travaux de mise en séparatif des eaux usées ne sont pas en cause non plus. Sur la demande des spécialistes, afin de pallier à tout nouveau risque d'affaissement, la fouille a été agrandie jusqu'à notre ancienne galerie (à plus de 6 mètres de fond). Quant aux spéléologues, ils ont de leur côté investigué dans notre ancienne canalisation où rien d'anormal n'a été constaté. Pour finaliser cet incident, il a été nécessaire d'installer divers renforts et soutènements spécifiques pour un maintien parfait des infrastructures souterraines existantes.

Un point majeur, sur lequel je ne peux pas ne pas m'exprimer dans cet article, est le fait que cette route cantonale, dont l'épaisseur de la couche de bitume avoisine les 12 à 15 cm, était prévue pour un faible passage et surtout de modeste tonnage. Force est de constater après un comptage réalisé sur une journée que ce ne sont pas moins de 80 camions de 40 tonnes qui ont défilé au travers de notre village!

Dominique Gafner

PISTES DE SKI DU VILLAGE

Les quatre saisons précédentes, la prise en charge des déficits des pistes du village étaient réglées par une convention avec Télé-Dôle SA. Celle-ci était arrivée à échéance, et la municipalité devait négocier une nouvelle convention. Vu la difficulté de cette démarche, la Commune s'est mise d'accord avec Région de Nyon et Télé-Dôle SA de passer par une année transitoire, afin d'avoir un peu de temps pour négocier une convention pluri-annuelle. Pour l'année transitoire, il a été convenu que la Commune, Région de Nyon, et Télé-Dôle SA participeront chacune pour un tiers au déficit d'exploitation des pistes de St-Cergue. Nous rappelons que le ski nocturne est ouvert les jeudis, vendredis et samedis soirs. Nous informons les entreprises que les installations peuvent être louées les soirées non-ouvertes au public.

Télé-Dôle, Région de Nyon et la commune offrent la gratuité pour les enfants jusqu'à 12 ans inclus (jusqu'à la veille de leur 13^e anniversaire), domiciliés dans notre commune ou domiciliés dans une commune membre de Région de Nyon. Veuillez passer, muni d'une photo, au guichet du contrôle des habitants pour chercher votre carte qui légitimera cet accès gratuit.

Les pistes ouvriront le dimanche 27 décembre. Nous espérons que de très nombreux utilisateurs montreront, par leur présence sur les pistes, leur attachement aux remontées mécaniques du village. Il est certain que ces pistes ont besoin de l'appui des habitants de la commune.

Françoise Samuel

RECENSEMENT DES CHIENS

En exécution de l'arrêté du Conseil d'Etat du 20 décembre 1978, la municipalité de Saint-Cergue invite tous les propriétaires ou détenteurs de chiens acquis ou reçus en 2020 à en faire la déclaration écrite au contrôle des habitants au moyen du formulaire d'inscription disponible à l'administration communale ou sur notre site web www.st-cergue.ch, rubrique Vie pratique > Contrôle des habitants > Formalités, d'ici au 31 janvier 2021.

Les contrevenants aux dispositions du règlement sont passibles d'une amende de CHF 100.-, sans préjudice de l'impôt dû.

Les propriétaires sont également tenus d'annoncer les chiens décédés, vendus ou donnés au cours de l'année 2020. Toute acquisition d'un chien en cours d'année doit être annoncée dans les 15 jours par le propriétaire.

Règlement concernant la perception de l'impôt cantonal sur les chiens (RICC) du 6 juillet 1995

NAISSANCES

- Tasnim CHAHIB le 8 juin;
- Charline MAGNENAT le 23 juin;
- Cléo VINTIADIS le 9 août;
- Kyran VEDRINE le 7 septembre;
- Zoé MEINHARDT le 10 septembre;
- Elise VOUILLOZ le 11 septembre.

DÉCÈS

- Gisèle TISSOT le 21 juillet;
- Jacqueline MOULLET le 31 juillet;
- Jean Marc DÉROBERT le 5 août;
- Charles ROSÉ le 9 septembre;
- Jean-Jacques ARBEZ le 26 septembre;
- Jean Claude CHATELLENAZ le 2 octobre;
- Christian PITTIER le 4 octobre.

SÉANCE DU MARDI 6 OCTOBRE 2020
LE CONSEIL COMMUNAL DÉCIDE

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 09/2020

Arrêté d'imposition 2021.

Par : 33 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 10/2020

Demande de crédit de CHF 30'000.- pour participer au déficit des pistes de ski du village pour la saison hivernale 2020-2021.

Par : 28 voix pour, 0 voix contre, 5 abstentions

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 11/2020

Demande de crédit de CHF 55'000.- destiné à la participation financière pour la sécurisation des passages à niveau de la Givrine (supplément), de la Guèpière, de Combe-Grasse et pour la réfection du mur du chemin de la Sapinière.

Par : 33 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 12/2020

Demande de crédit de CHF 117'500.- pour la réfection du trottoir de la rue de la Gare.

Par : 11 voix pour, 19 voix contre, 3 abstentions

PROCHAINE SÉANCE

DU CONSEIL COMMUNAL:

- Mardi 8 décembre 2020;
- A 20:00 selon l'ordre du jour.

CONTACTS UTILES

ADMINISTRATION COMMUNALE

Place Sy-Vieuxville 1
Case postale 103
1264 Saint-Cergue
T 022 360 11 46
commune@st-cergue.ch
www.st-cergue.ch

Horaire:

Lundi 07:30-11:00
Mardi fermé
Mercredi 07:00-11:00
Jeudi 13:30-18:00
Vendredi 07:30-11:00
Fermé du mercredi 23 décembre à 11:00 au lundi 4 janvier à 07:30

OFFICE DU TOURISME

Place Sy-Vieuxville 3
T 022 360 13 14
Horaire (HIVER):
Semaine 08:30-12:00 / 13:30-16:30
Fermé lundi hors des vacances scolaires

BIBLIOTHÈQUE

Chemin du Carroz-d'Amont 11
T 022 360 14 51
Horaire:
Mercredi 10:00-12:00 / 15:00-18:00
Jeudi, vendredi 10:00-12:00

DÉCHÈTERIE

Route du Télésiège 1
Horaire:
Mardi, mercredi, vendredi 10:00-12:00 / 15:00-18:00
Samedi 09:00-12:00 / 14:00-18:00



Photo: Dominique Gafner

BILLET DU VICE-SYNDIC

Gouverner, c'est prévoir...et aussi gérer l'imprévu

On le dit, on le répète, gouverner c'est prévoir et se projeter vers l'avenir. Pour St-Cergue, le contexte est celui d'une commune qui voit sa population s'accroître pour laquelle il faudra prévoir à terme de nouvelles infrastructures.

Depuis le début de la législature, la municipalité de St-Cergue, comme celles des autres communes, travaille avec un plan des investissements. Ce plan est mis à jour chaque année. Cet outil permet de prévoir les investissements futurs sur le long terme. On y trouvait et on y trouve des projets comme l'ont été la construction de la nouvelle école, la mise en place du séparatif des eaux usées, la construction de trottoir, etc.

Tout est fait pour prévoir, donc gouverner au mieux des intérêts futurs de notre commune.

Enfin presque... parce qu'il y a les imprévus. Quelques exemples: Le premier concerne la rénovation

de l'école Jean-Jacques Rousseau. En début de législature, il était prévu de démolir les écoles de Basse-Ruche et de Jean-Jacques Rousseau. Ce plan s'inscrivait dans le cadre de la construction du nouveau collège du Bix à Le Muids. Or, ce projet qui devait accueillir les élèves de 5P à 8P a pris du retard. Des opposants sont actuellement au tribunal et bloquent le projet: trop gros, pas assez beau, mal placé, trop bruyant, trop d'enfants, etc. Cet imprévu a eu comme conséquence de chambouler le projet de la commune. Les besoins sont pressants. Les enfants doivent être scolarisés dans des locaux. La conséquence est directe et la commune a présenté un préavis non pas de démolition de l'école Jean-Jacques Rousseau, mais de rénovation à plus de CHF 800'000. Pas prévu...

Le deuxième exemple concerne l'apparition d'un gouffre au centre du village. Cet imprévu a nécessité la fer-

meture de la route de Nyon et des désagréments pour de nombreux habitants de la commune. Pas prévu non plus...

La participation financière au déficit des pistes du village de Télé-Dôle est un autre exemple où la municipalité a été en mesure de s'adapter à une situation imprévue.

Nous pourrions présenter de nombreux autres exemples où tous les membres de la municipalité doivent non seulement prévoir l'avenir, définir une ligne directrice et un axe, et faire face à des retournements de situation.

Pour faire un parallèle, gouverner c'est un peu comme la musique. Lire une partition, faire ses gammes et connaître son solfège c'est central. Cependant, pour être un bon musicien, il faut aussi savoir improviser. Tous les membres de votre municipalité le sont d'une façon ou d'une autre.

Paul Ménard

MANIFESTATIONS

À PARTIR DU MOMENT
OÙ LES RESTRICTIONS
DUES À LA PANDÉMIE DE
CORONAVIRUS SERONT
LEVÉES

PLUS D'INFORMATIONS SUR
www.st-cergue.ch
> VIE SOCIALE
> MANIFESTATIONS

Chapelle catholique de St Cergue



Samedi 28 novembre, 18h00

Messe des familles "Rorate"
à la lueur des bougies
& bénédiction des couronnes de l'Avent

Samedi 16 janvier, 18h00

Messe des familles

Jeudi 24 décembre, 16h00

Messe de Noël

avec les enfants, à la lueur des bougies
Vin chaud à la sortie

Accueil à 17h00

à l'ancienne poste

des enfants de 3 à 8 ans

(gratuit, sans inscription)



communote.st-cergue@coth-vd.ch



Photo: Tennis-Club Saint-Cergue

TENNIS-CLUB

Cours de tennis été comme hiver:

- Cours adultes mardi soir, été comme hiver, de 18:00 à 20:00 / mercredi 19:00 à 20:00 / vendredi 19:00 à 20:00;

- Cours enfants mercredi de 12:00 à 19:00 et vendredi de 18:00 à 19:00. Tournois enfants sous l'égide de Swiss-Tennis et tournois pour adultes:

- Tournoi de juin;

- Tournoi de septembre.

Stages de tennis pendant les vacances scolaires (adultes et enfants):

- Deux stages organisés en 2020, beaucoup plus pour 2021.

Tournois interclubs:

- Rencontres TC Saint-Cergue contre Chésérax, Crans et Le Vaud.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement par email info@tc-stcergue.ch ou à visiter notre site internet www.tc-stcergue.ch.

Nous espérons vous retrouver nombreux sur les courts de tennis.

Comité du Tennis-Club Saint-Cergue

VIVRE VIEUX, VIVRE MIEUX

Les directives sanitaires COVID-19 ne se sont malheureusement pas assouplies, au contraire, puisque l'arrivée de la mauvaise saison va, comme chaque année, amener la grippe qui compliquera encore la situation.

Nous l'avons bien compris, les aînés sont plus fragiles et doivent donc redoubler de prudence. Alors respectons les mesures

sanitaires et prenons notre mal en patience.

Montrons aux jeunes, à qui il est demandé de nombreux sacrifices afin de protéger les plus âgés, que nous sommes responsables.

Donc vous l'aurez compris, les rencontres café du vendredi ne semblent pas prêtes de redémarrer. Pro Senectute a réintroduit les rendez-vous «jeux» tous les lundis de 14:00 à 16:00. Renseignements et inscriptions

auprès de Ursula Nyffeler au 022 360 11 92.

Une petite note plus gaie pour terminer, nous avons pu organiser un repas grillades le 4 septembre à la petite buvette des tennis, en plein air, en respectant les mesures imposées. Merci à Maël et son équipe pour leur aide fort appréciée.

Courage et bonne santé à toutes et tous.

Comité Vivre Vieux Vivre Mieux



Photo: Vivre Vieux Vivre Mieux



Photo: Laurent Mathez

TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉCOLE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

La rénovation de l'école Jean-Jacques Rousseau a débuté au mois de juin avec l'objectif impératif d'accueillir les élèves de 5P et 6P pour la rentrée scolaire du 24 août 2020.

Tout a été organisé avec grande précision. L'adjudication des travaux aux entreprises a dû se faire bien sûr en tenant compte des coûts mais aussi des disponibilités des entreprises. Ensuite nous avons du combiner les travaux avec ceux d'emménagement des maîtresses et ceux de nettoyage! Et tout ceci en étroite collaboration avec les travaux de séparatif entrepris dans le secteur Plan Général d'Evacuation des Eau (PGE). Nous avons dû mettre des priorités et organiser au mieux ces travaux.

En première urgence, la rénovation intérieure du bâtiment. Il était impératif que les enfants puissent utiliser les locaux à la rentrée scolaire. De multiples travaux de rénovation étaient nécessaires, ainsi qu'une remise à jour moderne des installations électriques et informatiques. Les salles ont été équipées d'écrans interactifs.

Dans un deuxième temps, les travaux extérieurs du bâtiment, qui pouvaient durer au-delà de la rentrée scolaire, ont été entrepris, tels que

pose d'un échafaudage, démontage de la toiture, isolation, étanchéité, ferblanterie et menuiserie. La mise en place d'un périmètre de chantier a permis d'organiser au mieux la transition.

Finalement, la première couche de goudronnage du préau et l'adaptation du couvert ont pu être réalisées pendant les deux semaines de vacances scolaires du mois d'octobre. Suite aux nombreuses tranchées réalisées dans ce secteur, cette étape nous a permis de remettre à niveau le préau. La couche de finition du goudron sera faite quand la météo le permettra.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont participé à ce projet. Et tout particulièrement notre architecte, Benjamin Magnenat, qui a conçu la nouvelle esthétique de l'école et géré ce chantier, y compris les problèmes complexes de coordination.

Laurent Mathez

DÉMOLITION DE L'ÉCOLE BASSE-RUCHE

Cette ancienne petite école, construite provisoirement, aura finalement tenu près de 30 ans. Au mois de juillet, nous avons coupé les divers raccordements électriques, eau, téléphone et vidéé les dernières étagères... Dès le mois d'août les travaux de démolition ont débuté

et se sont poursuivis jusqu'à la mi-septembre.

Actuellement la place est propre. L'ancien préau est une surface goudronnée et elle nous sert de place de parking temporaire pour une vingtaine de voitures en attendant la création d'un futur P + R qui devrait être subventionné par la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGM), utilisant tout l'espace de la parcelle de l'ancienne école. Il est important de donner un nom distinctif à ce parking et nous avons choisi de le nommer «Parking Derrière Gare».

Laurent Mathez

CHAUFFEURS BÉNÉVOLES

Êtes-vous automobiliste et seriez-vous d'accord de donner de votre temps pour aider les personnes à mobilité réduite à se rendre à un lieu de rendez-vous? L'Association des services bénévoles vaudois (ASBV) cherche des chauffeurs bénévoles! Votre travail n'est pas rémunéré, mais les frais kilométriques sont remboursés. Nous espérons que vous aurez envie de vous joindre à l'équipe. Vous trouverez plus d'informations sur le site www.asbv.ch.

Êtes-vous une personne à mobilité réduite et avez-vous besoin d'un transport? Veuillez téléphoner au 022 365 77 55 (lundi-vendredi 09:30-11:30). Vous pouvez aussi contacter l'ASBV par email asbv.nyon@avasad.ch. Veuillez noter que les demandes doivent parvenir à l'ASBV au moins 3 jours ouvrables avant le jour du transport.

Françoise Samuel

RÉNOVATION DE LA «BALLADE À BÉATRIX»

Certains de nos nouveaux habitants ne connaissent peut-être pas encore la «Ballade à Béatrix», un sentier jalonné de bornes avec le texte épique-didactique relatant l'histoire de la châtelaine Béatrix et du Château de St-Cergue, détruit pendant les Guerres de Bourgogne. Vous accédez à ce sentier à partir du centre du village, en montant le chemin en face de la boulange-

rie-confiserie «Le Comptoir du Vieux Château».

Notre président du Conseil, Jean-Michel Rey, a mis en route et supervisé la rénovation de ce sentier, car plusieurs bornes de la «Ballade à Béatrix» tombaient en poussière et la plupart des panneaux avaient pili au point de devenir illisibles. Les nouvelles bornes sont en chêne, ce qui les rendra plus résistantes. La rénovation est en bonne voie – il manque encore les bancs qui longeront le sentier. Une fois que tout sera terminé, nous organiserons une inauguration. De nombreux habitants et entreprises locales ont contribué à cette rénovation par leur travail ou leur aide financière – nous les remercions tous de tout cœur!

Françoise Samuel



Photo: Jean-Michel Rey

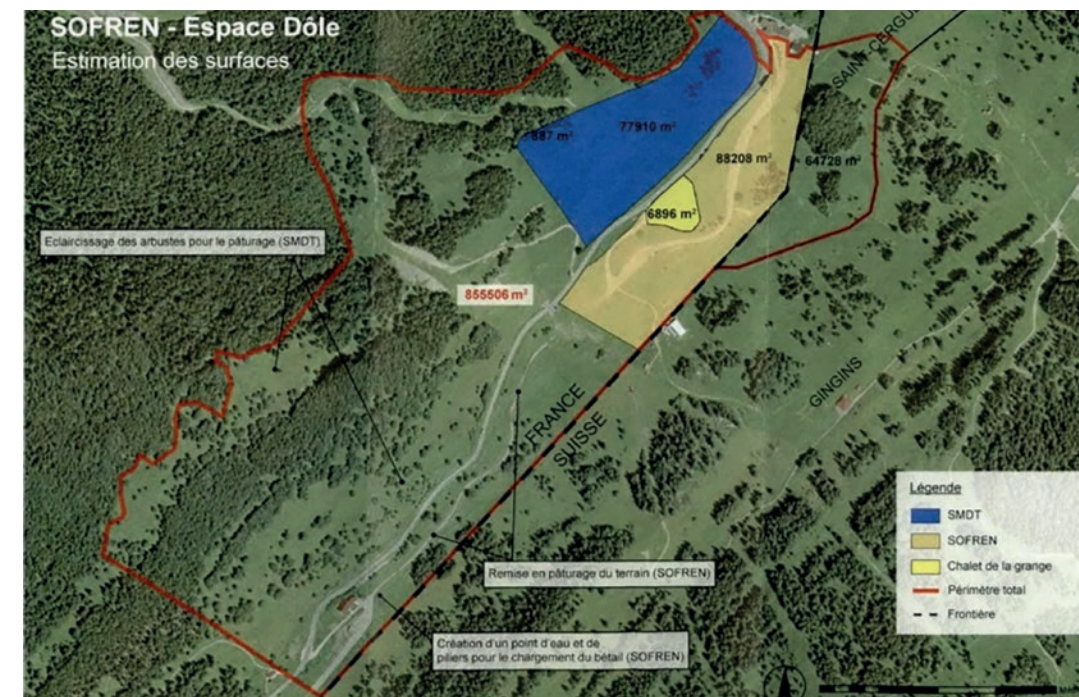
ESPACE DÔLE DEVIENT JURA SUR LÉMAN ET FONCTIONNERA CET HIVER

Le projet de liaison par télésiège entre les Dappes et le sommet des Tuffes ainsi que le réaménagement du parking des Dappes situés sur les terrains franco-suisse de la commune de Saint-Cergue sont en cours de réalisation. Le projet qui comprend aussi une maison d'accueil a été estimé à CHF 16,2 mio dont CHF 4,2 Mio à la charge de la Suisse et CHF 12 Mio pour la France.

Le futur domaine skiable qui a reçu le nom de Jura sur Léman pourra vraisemblablement déjà fonctionner cet hiver 2020-2021 et offrira un grand domaine de ski alpin dans le district de Nyon.

Les installations de remontées mécaniques de la Dôle sont gérées depuis la saison 2016-2017 par la Société de gestion de la Station des Rousses [SOGESTAR]. Télé-Dôle SA a passé un contrat de location du domaine pour 27 années. Région de Nyon, dont Saint-Cergue fait partie, possède 86 % des actions Télé-Dôle SA.

Dès cet hiver, trois télésièges principaux relieront les trois versants de ce



domaine skiable, soit, depuis les Jouvencelles jusqu'au sommet des Tuffes, des Tuffes jusqu'aux Dappes et des Dappes jusqu'au sommet de la Dôle, et feront de la zone des Dappes et de son parking, le point central du massif Jura sur Léman.

Cet important projet est un projet régional. Il a été accepté conjointement en 2018 par le conseil intercommunal de Nyon et le conseil communal de Saint-Cergue qui participe à raison de CHF 85'400 en tant que commune du cercle



Photo: Pierre Graber

porteur du Dispositif d'Investissement Solidaire de Région de Nyon [DISREN].

Ce chantier n'a pu commencer que cet été, suite à l'obtention tardive du permis de construire, en raison des oppositions des milieux français de préservation de la nature. Les travaux en cours en 2020 ne seront pas terminés avant la saison d'hiver 2020-2021, mais les skieurs disposeront déjà cet hiver d'un nouveau parking et d'un nouveau télésiège de retour depuis les Dappes jusqu'au sommet des Tuffes qui passera par-dessus la route du col de la Faucille. Il ne restera plus qu'à construire la maison d'accueil située au pied des télésièges en 2021.

Afin de faciliter la réalisation de ce projet, qui se situe majoritairement sur des parcelles propriété de notre commune, mais situées sur territoire français, Saint-Cergue a vendu une surface de 88'208 m² (en jaune clair sur le photo ci-contre) à Région de Nyon [SOFREN] qui, à travers sa société fille Télé-Dôle SA, gère ce projet.

Pierre Graber

